

Cote du document: EB 2014/112/R.9/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 8 b)
Date: 17 septembre 2014
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don à la République du Burundi pour le Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Rym Ben Zid
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2872
courriel: r.benzid@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent douzième session
Rome, 17-18 septembre 2014

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du programme	2
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	5
IV. Coût, financement et avantages du programme	6
A. Coût du programme	6
B. Financement du programme	9
C. Résumé des avantages et analyse économique	9
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	11
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VII. Recommandation	11
Annexe	
Accord de financement négocié	12
Appendice	
Cadre logique	

Sigles et acronymes

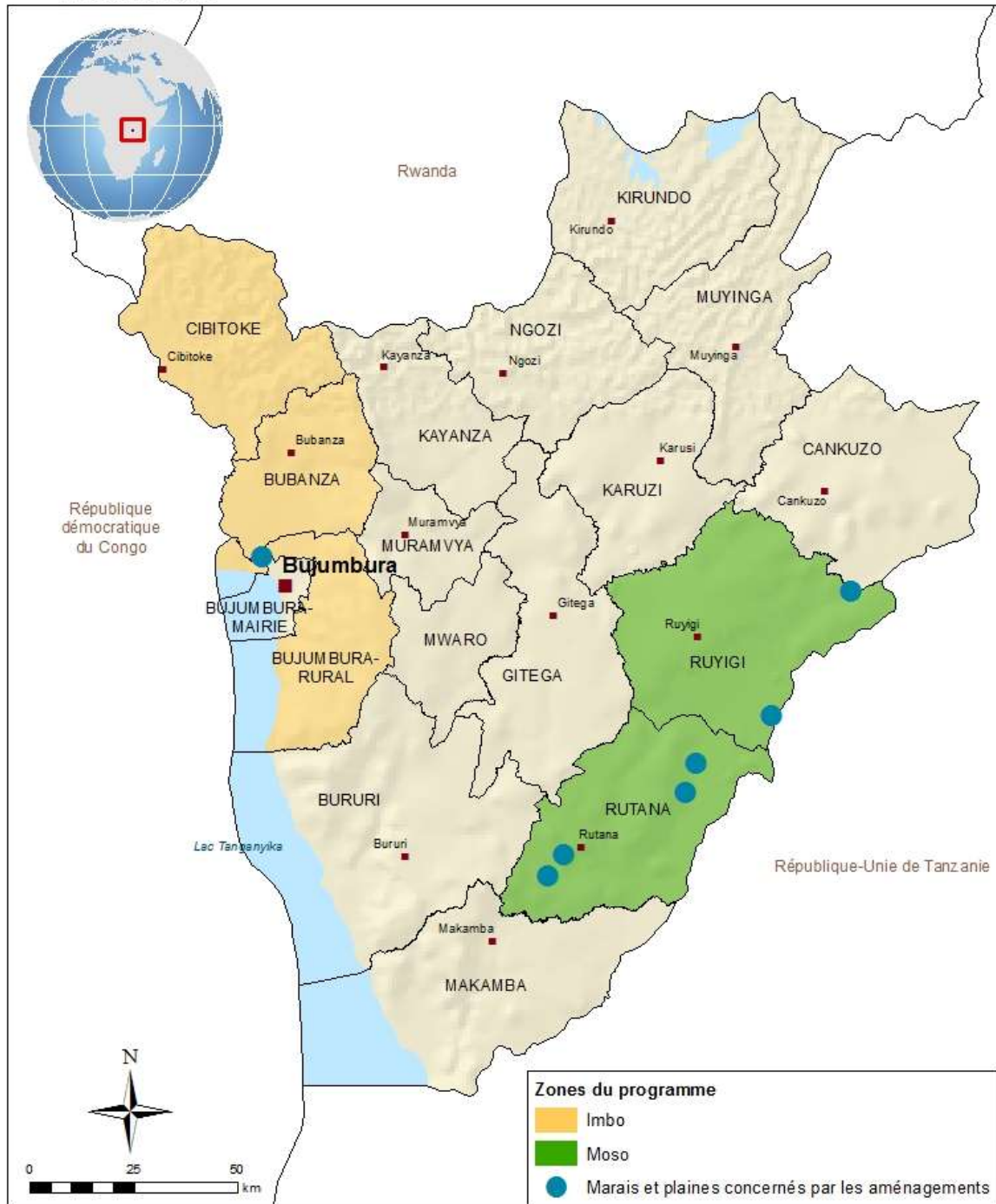
CSO	Comité stratégique d'orientation
GPC	Groupement pré-coopératif
MINAGRIE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
PRODEFI	Programme de développement des filières
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTRPC	Programme transitoire de reconstruction post-conflit
S&E	Suivi-évaluation
UFCP	Unité de facilitation et de coordination du programme

Carte de la zone du programme

Burundi

Programme national de sécurité alimentaire et de développement rural
dans l'Imbo et le Moso - PNSADR-IM

President report



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Burundi

Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Pays bénéficiaire du don:	République du Burundi
Organisme d'exécution:	FIDA
Coût total du programme:	57,9 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	1 million d'USD
Cofinanceurs:	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP)
Montant du cofinancement:	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire: 30,0 millions d'USD Fonds de l'OPEP: 20,0 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire: don Fonds de l'OPEP: prêt
Contribution du pays bénéficiaire du don:	6,5 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,5 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA
Durée du programme:	Six ans

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don en faveur de la République du Burundi pour le Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM), telle qu'elle figure au paragraphe 45.

Proposition de don à la République du Burundi pour le Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. La situation macroéconomique du Burundi est actuellement marquée par la mise en œuvre de réformes multisectorielles en vue de relancer l'activité économique tout en œuvrant pour consolider la paix et préserver le processus démocratique dans le cadre du dialogue "vérité et réconciliation". Depuis dix ans, la croissance affiche une tendance positive (3,5 à 5%). Le pays gagne sept places en une année selon l'indice de développement humain (IDH) et, en 2012, il se classait 178^e sur 185 pays avec un IDH de 0,355. La même tendance est également observée dans le classement Doing Business 2014, où le Burundi progresse de 17 places, passant de la 157^e en 2013 à la 140^e position (sur 187 économies répertoriées) en 2014. Cependant, l'incidence de la pauvreté reste élevée (67% en 2013 alors qu'elle était de 35% en 1990). La malnutrition chronique touche 58% des enfants âgés de moins de 5 ans et l'indice de la faim dans le monde était de 38,8% en 2013.
2. Dans cette perspective, le secteur agricole, dont la croissance a stagné ces dernières années autour de 2%, doit relever un certain nombre de défis pour porter cette croissance à un minimum de 6%. Ces défis concernent notamment la protection et la gestion des ressources en terre et en eau, l'amélioration de la gestion des exploitations agricoles, la sécurisation foncière, le renforcement de l'accès à des intrants de qualité et le développement de l'approche filière. Les investissements agricoles restent peu élevés même s'ils sont passés de 2% en 2010 à 7% en 2011 et 11% en 2012, alors que 90% de la population vit de l'agriculture.
3. Le PNSADR-IM, qui s'inscrit dans ce cadre, se justifie par la nécessité de lever les contraintes structurelles qui entravent la croissance du secteur tout en mettant en place des conditions favorables à l'intensification agricole et à la mise en marché dans les principaux bassins de production de l'Imbo et du Moso.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. Le projet contribuera à la réalisation des objectifs du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), à savoir: du premier objectif, qui est d'"augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques"; du deuxième objectif, qui est de "renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural"; et du troisième objectif, qui est de "faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme".

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

5. Le programme interviendra dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso, qui couvrent 23% de la superficie du pays et constituent un véritable grenier de sécurité alimentaire et une source de croissance économique. La zone est géographiquement circonscrite dans les marais et dans les plaines, en aval des bassins versants, et est excentrée par rapport aux zones de moyenne et haute altitude. Celles-ci seront toutefois prises en compte pour des interventions ciblées dans le cadre de la protection des marais sélectionnés pour les aménagements.
6. Dans ces deux régions, le programme interviendra dans cinq provinces: deux dans le Moso (Ruyigi et Rutana) et trois dans l'Imbo (Cibitoke, Bujumbura rural et Bubanza). Au sein de ces provinces, la zone d'intervention, qui couvre neuf communes, sera concentrée sur les bassins de production présentant des caractéristiques favorables pour les aménagements hydroagricoles et l'intensification de la production. Le choix de la zone d'intervention prend également en compte les possibilités, pour le programme, de créer des conditions propices à la valorisation de la production ou de dynamiser les infrastructures et équipements existants pour la transformation et la mise en marché. Axée sur l'approche filière, la stratégie de ciblage géographique varie en fonction du potentiel existant dans les deux régions pour les deux principales filières ciblées (riz et lait).
7. Le principal groupe cible du programme est constitué de petits producteurs, agri-éleveurs et promoteurs ruraux d'initiatives économiques exerçant leurs activités en amont, au sein et en aval des filières riz et lait. Le programme travaillera d'une part avec 7 associations des usagers des marais (AUM) au niveau des sites à aménager et, d'autre part, avec 31 groupements pré-coopératifs (GPC) dans les deux filières. Il convient de rappeler que quatre communes ne seront pas concernées par les aménagements (Rugombo, Buganda, Mpanda, Gihanga).
8. D'une façon générale, les ménages ciblés sont caractérisés par: i) un accès insuffisant aux facteurs de production (terre, intrants agricoles), d'où une faible productivité; ii) un faible accès aux services financiers; iii) un accès limité au marché; iv) un accès insuffisant aux soins de santé et à l'éducation nutritionnelle; et v) un niveau d'équipement très limité.
9. Le programme ciblera directement 11 000¹ ménages pour les activités d'aménagement (marais/plaine), quelque 11 000 ménages pour les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, 3 500 ménages pour la chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB), 400 pour les activités d'embouche, 930 ménages pour la chaîne de solidarité communautaire porcine et 15 500 autres ménages pour les services qui seront développés par les GPC riz et les centres de collecte du lait. Le nombre total de bénéficiaires sera de 225 000 personnes au moins, dont 30% de jeunes et jeunes orphelins de guerre. Et ceci, en plus des emplois générés dans les unités de décorticage et les mini-rizeries.

B. Objectifs de développement du programme

10. Le programme vise à renforcer la sécurité alimentaire et le développement rural dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso. Il contribuera: i) à renforcer les infrastructures hydroagricoles au niveau des marais et des plaines et à désenclaver les zones de production; ii) à développer et structurer les filières du riz et du lait; iii) à appuyer la diversification de la production et à améliorer la situation nutritionnelle; et iv) à renforcer les capacités institutionnelles des acteurs du développement agricole en relation avec les filières ciblées.

¹ Étant donné que le programme adopte une approche intégrée, une partie des bénéficiaires des aménagements bénéficie également de la chaîne de solidarité bovine et de la chaîne de solidarité porcine. Les deux tiers des bénéficiaires de l'aménagement de marais et de la plaine bénéficieront aussi des services fournis aux coopératives.

C. Composantes/résultats

11. Le programme est structuré en trois composantes: i) développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement; ii) développement et structuration des filières; et iii) coordination et renforcement des capacités institutionnelles.
12. **Composante 1: Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement.** Cette composante vise à aménager des périmètres rizicoles dans les marais du Moso et la plaine de l'Imbo d'une part, et à désenclaver les zones de production agricole moyennant la réhabilitation et la réalisation de nouvelles pistes rurales d'autre part. Les activités s'articulent en deux sous-composantes: i) les aménagements hydroagricoles, qui consisteront à aménager 1 470 hectares de marais dans le Moso, à réhabiliter et étendre le périmètre irrigué rizicole de Rukaramu sur 1 000 hectares dans l'Imbo, et à renforcer les capacités de gestion des usagers des infrastructures hydroagricoles; et ii) le désenclavement des bassins de production, qui consistera à réhabiliter 100 kilomètres de pistes existantes et à en construire 155 kilomètres supplémentaires en vue de faciliter ou créer l'accès aux marais et aux plaines aménagés et d'assurer la desserte vers les marchés agricoles et les centres d'écoulement du lait.
13. **Composante 2: Développement des filières.** L'objectif est de renforcer les actions d'appui à la production et à la valorisation, principalement du riz et du lait, en les intégrant dans une chaîne complète de valeur. Le programme facilitera ainsi la mise en place et la structuration de filières fonctionnelles et durables, intégrant les intérêts de l'ensemble des acteurs, en particulier des agri-éleveurs. Les interventions proposées sont organisées en trois sous-composantes: i) le développement de la filière riz qui appuiera la production, la valorisation du riz et le renforcement des capacités des acteurs (création de 300 champs-écoles, 125 facilitateurs, renforcement des capacités de 9 000 producteurs, appui à 22 groupements pré-coopératifs pour la transformation et la commercialisation du riz); ii) le développement de la filière lait qui appuiera la production à travers la distribution de 2 625 génisses dans le cadre de la chaîne de solidarité communautaire, la valorisation du lait grâce à l'équipement de neuf GPC (construction de centres de collecte du lait et équipement de comptoirs de vente) et le renforcement des capacités managériales et techniques des acteurs le long des chaînes de valeur ainsi que la mise en place de plateformes de concertation; et iii) l'appui à la diversification afin de développer des sources alternatives de revenu au profit du groupe cible par le biais du ciblage de filières porteuses (chaîne de solidarité porcine) et la contribution à la mise en place de 14 foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle à assise communautaire et de jardins potagers dans les écoles pour améliorer la nutrition.
14. **Composante 3: Coordination et renforcement des capacités institutionnelles.** La coordination du PNSADR-IM sera structurée de manière à constituer une première étape vers l'approche programme en cours d'élaboration pour le portefeuille du FIDA. La coordination générale ainsi que les fonctions administratives, fiduciaires et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura. Quant aux fonctions techniques, elles seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché de l'exécution des activités. En conséquence, le PNSADR-IM sera mis en œuvre par une coordination centrale établie à Bujumbura au sein de l'unité de facilitation et de coordination du programme (UFCP). L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers deux unités régionales de coordination, l'une dans le Moso et l'autre dans l'Imbo, qui seront à terme financées à coûts partagés avec les autres projets appuyés ou gérés par le FIDA, selon des modalités définies dans le manuel des procédures.

III. Exécution du programme

A. Approche

15. L'exécution du programme reposera sur des principes dont le respect permettra de tirer profit des conditions favorables mises en place par le programme pour un développement durable des filières concernées. Ces principes, qui se réfèrent avant tout à ceux du Plan national d'investissement agricole (PNIA) et des stratégies sectorielles, concernent en particulier: i) l'approche filière; ii) la participation de tous les acteurs locaux concernés; iii) la responsabilisation de la profession agricole au niveau de la production et de la valorisation; iv) le partenariat avec les secteurs public et privé; et v) le renforcement des structures étatiques dans leur fonction régaliennne. Les investissements prévus au profit des GPC seront consentis sur la base de leurs plans d'affaires, à leur demande et avec leur contribution. Les actions à développer dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM viendront compléter les interventions des autres projets financés par le FIDA, tant d'un point de vue thématique que géographique. Alors que les autres projets du FIDA interviennent dans les zones de moyenne et haute altitude enclavées et ciblent de petites exploitations dont les ressources (terre et eau) sont limitées, le PNSADR-IM sera mis en œuvre dans les zones de basse altitude et dans les plaines où le potentiel de développement agricole est élevé du fait de la présence de sols fertiles et de ressources en eau, et d'un accès au marché propice à la commercialisation et à l'approvisionnement en intrants. La complémentarité avec les interventions antérieures du FIDA sera privilégiée dans un souci de consolidation des investissements et d'intégration des différentes interventions en un seul programme, notamment dans les provinces de l'Imbo et du Moso où le FIDA est déjà intervenu, à savoir Bubanza, Bujumbura, Cibitoke et Ruyigi (Programme transitoire de reconstruction post-conflit [PTRPC], Programme de développement des filières [PRODEFI] et Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi [PAIVA-B]). La complémentarité sera également recherchée au niveau des communes, notamment dans la zone d'intervention du PTRPC dans les provinces de Ruyigi et Bujumbura rural.

B. Cadre organisationnel

16. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE), en sa qualité de maître d'ouvrage, mettra en place le comité stratégique d'orientation (CSO) et le comité technique de pilotage. Le CSO sera responsable des orientations générales concernant le pilotage et la coordination du programme et sera composé de représentants des ministères en charge des finances, de la planification, de l'agriculture et de l'environnement, et sera présidé par le MINAGRIE. Il tiendra le gouvernement informé de la mise en œuvre et de l'administration générale du programme. Le CSO se réunira au démarrage du programme, à mi-parcours puis à l'achèvement.
17. Le comité technique de pilotage sera chargé de vérifier régulièrement que le PNSADR-IM progresse au regard des objectifs visés et proposera le cas échéant une réorientation. Il supervisera l'état d'avancement du programme et veillera à la concrétisation de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention à travers les tâches suivantes: i) approbation des plans de travail et budgets annuels (PTBA); ii) approbation des rapports annuels d'exécution; iii) examen et approbation des rapports d'audit; iv) vérification de l'application des recommandations issues des missions de supervision et d'audit; et v) garantie de la cohérence du programme et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

18. Le PNSADR-IM sera exécuté sur la base d'un PTBA annuel, soumis à l'examen et à l'approbation du CSO puis envoyé au FIDA pour avis de non-objection. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée. Le PTBA sera consolidé par l'UFCP sur la base des propositions régionales, préparées en étroite collaboration avec les directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE) et les conseils communaux concernés au sein du gouvernement.
19. **Suivi-évaluation (S&E).** Le programme mettra en place un système de S&E participatif et conforme aux directives du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA. Le système permettra d'assurer la diffusion des informations relatives à l'exécution à travers la génération de tableaux de bord, de rapports semestriels, de rapports annuels de S&E et de rapports de suivi financier.
20. Le S&E reposera sur: i) un suivi interne permanent, fondé sur les rapports de suivi des organisations paysannes et des opérateurs concernés; ii) un suivi permanent fondé sur des ateliers annuels d'autoévaluation pour faire le point des réalisations du programme et discuter des contraintes rencontrées et des solutions proposées ainsi que de la programmation des activités; iii) des missions de supervision mandatées par le FIDA et par le MINAGRIE; iv) des évaluations externes, notamment des enquêtes de référence (au démarrage, à mi-parcours et à l'achèvement; et v) un examen à mi-parcours et un rapport d'achèvement.
21. **Gestion des savoirs.** Dans le cadre du programme, les savoirs seront alimentés par: i) le mécanisme de S&E générant des informations à partir de données collectées par le programme; ii) les acteurs locaux de l'exécution (communautés bénéficiaires, techniciens communaux et provinciaux) dans le cadre d'un processus d'apprentissage par l'action; et iii) l'échange d'expériences entre projets.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

22. Les fonds du programme seront gérés selon les procédures en vigueur en République du Burundi ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre au bénéficiaire et dans le manuel de gestion administrative, financière et comptable du PNSADR-IM. L'UFCP sera responsable de la gestion financière du programme et devra disposer d'une autonomie en la matière.
23. Pour les biens, services et travaux dont l'exécution est soumise à la saisonnalité, les procédures du FIDA en matière de passation des marchés seront appliquées. En dehors de ces cas de figure, les procédures nationales pour la passation des marchés seront appliquées. Un plan de passation des marchés spécifiant les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc., sera élaboré chaque année sur la base du PTBA. Le processus de passation des marchés sera assuré par un chargé de la passation des marchés, qui sera basé à l'UFCP et recruté par appel à candidatures. Il aura pour responsabilité de conduire toutes les opérations de passation des marchés/contractualisation en collaboration avec les responsables de composantes chargés de l'élaboration des cahiers des charges techniques.

E. Supervision

24. La supervision du programme sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement burundais, au rythme de deux missions par an auxquelles viendront s'ajouter des missions d'appui à l'exécution en fonction du déroulement des activités. En outre, quatre missions de contrôle de gestion (audits trimestriels) seront organisées chaque année. Chaque mission de supervision surveillera l'état d'avancement du programme par rapport aux résultats attendus. Elle examinera la mise en œuvre des partenariats avec les structures régaliennes au niveau central et

avec les DPAE et le secteur privé agricole. Un examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le FIDA et le gouvernement à la fin de la troisième année d'exécution.

25. Durant la première année, la mission de supervision et d'appui à l'exécution se concentrera sur les aspects suivants: i) la formation du personnel du programme (au niveau central et dans les deux régions), des structures et des opérateurs d'appui à l'exécution sur les procédures nationales et les directives du FIDA en matière de gestion financière, de passation des marchés, de S&E, de ciblage de la pauvreté et d'intégration des questions relatives à la parité hommes-femmes; ii) la validation du manuel d'exécution, dont l'esquisse figure à l'appendice 11 du rapport de conception; iii) l'appui à l'exécution des enquêtes de référence; et iv) l'établissement des objectifs semestriels de performance de l'équipe de coordination et l'évaluation de la performance au bout de six mois et d'un an.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

26. Le coût total du programme, sur une durée de six ans, y compris les imprévus (9% des coûts de base), s'élève à 57,9 millions d'USD (112,6 milliards de FBU). Les coûts totaux d'investissement sont de 51,8 millions d'USD, soit 89% du coût total. Les coûts récurrents sont estimés à 6,1 millions d'USD, soit 11% du coût total. La part en devises étrangères est estimée à 21,9%, pour un montant de 12,7 millions d'USD. Les taxes représentent 10,2% du coût total (5,9 millions d'USD). Le coût par ménage bénéficiaire a été estimé à environ 1 040 USD sur la totalité du financement du programme. On trouvera au tableau 1 les coûts par composante.

Tableau 1
Coût du programme par composante et par financeur

	<i>(en milliers de FBU)</i>						<i>(en milliers d'USD)</i>							
	Gouvernement		FIDA	Fonds de l'OPEP	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	Bénéficiaires	Total	Gouvernement		FIDA	Fonds de l'OPEP	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	Bénéficiaires	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1. Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement														
1.1 Aménagements hydroagricoles	3 562 594	-	21 976 859	-	-	25 539 453	1 836	-	11 220	-	-	-	-	13 056
1.2 Désenclavement des bassins de production	3 898 506	-	16 591 873	4 835 121	-	25 325 500	2 019	-	8 574	2 498	-	-	-	13 091
Sous-total	7 461 100	-	38 568 732	4 835 121	-	50 864 953	3 855	-	19 794	2 498	-	-	-	26 147
2. Développement des filières														
2.1 Développement de la filière riz	948 671	1 600 000	-	13 154 085	190 192	15 892 948	488	1 000	-	6 808	97	-	-	8 393
2.2 Développement de la filière lait	1 806 903	-	-	18 450 807	784 521	21 042 231	923	-	-	9 350	409	-	-	10 683
2.3 Appui à la diversification	35 048	-	-	2 644 121	-	2 679 169	19	-	-	1 378	-	-	-	1 397
Sous-total	2 790 623	1 600 000	-	34 249 013	974 713	39 614 348	1 430	1 000	-	17 536	506	-	-	20 473
3. Coordination et renforcement des capacités institutionnelles														
3.1 Coordination et gestion	1 626 306	-	-	14 972 144	-	16 598 451	853	-	-	7 543	-	-	-	8 396
3.2 Renforcement des capacités institutionnelles	836 496	-	-	4 692 314	-	5 528 809	429	-	-	2 446	-	-	-	2 875
Sous-total	2 462 802	-	-	19 664 458	-	22 127 260	1 282	-	-	9 989	-	-	-	11 271
TOTAL	12 714 525	1 600 000	38 568 732	58 748 592	974 713	112 606 561	6 567	1 000	19 794	30 023	506	-	-	57 891

Tableau 2
Coût du programme par catégorie de dépenses et par financeur

	<i>(en milliers de FBU)</i>						<i>(en milliers d'USD)</i>					
	Gouvernement	FIDA	Fonds de l'OPEP	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	Bénéficiaires	Total	Gouvernement	FIDA	Fonds de l'OPEP	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	Bénéficiaires	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
I. Coûts d'investissement												
A. Formation	-	-	1 730 540	15 683 921	-	17 414 461	-	-	822	7 932	-	8 754
B. Ateliers	-	-	758 169	754 175	-	1 512 344	-	-	360	395	-	755
C. Études	566 009	-	1 936 160	887 104	-	3 389 273	339	-	1 164	529	-	2 033
D. Véhicules	533 536	-	-	1 600 608	-	2 134 144	319	-	-	956	-	1 274
E. Équipement	745 397	-	20 495	3 619 988	77 573	4 463 453	388	-	10	1 888	40	2 326
F. Génie civil/rural	7 870 610	-	30 708 474	7 653 176	897 139	47 129 400	4 029	-	15 698	3 932	466	24 125
G. Subventions	-	-	-	1 091 475	-	1 091 475	-	-	-	585	-	585
H. Assistance technique												
Assistance technique nationale	1 319 454	-	112 125	6 469 342	-	7 900 921	657	-	60	3 216	-	3 934
Assistance technique internationale	-	-	3 302 769	2 520 535	-	5 823 303	-	-	1 681	1 280	-	2 961
Sous-total	1 319 454	-	3 414 893	8 989 877	-	13 724 224	657	-	1 741	4 496	-	6 894
I. Intrants agricoles	0	1 600 000	-	7 780 099	-	9 380 099	0	1 000	-	4 040	-	5 040
Total coûts d'investissement	11 035 005	1 600 000	38 568 732	48 060 424	974 713	100 238 873	5 732	1 000	19 794	24 753	506	51 786
II. Coûts récurrents												
A. Salaires et indemnités	743 578	-	-	9 491 719	-	10 235 298	369	-	-	4 679	-	5 047
B. Maintenance et fonctionnement	935 942	-	-	1 196 449	-	2 132 391	467	-	-	591	-	1 057
Total coûts récurrents	1 679 520	-	-	10 688 168	-	12 367 688	835	-	-	5 269	-	6 105
TOTAL	12 714 525	1 600 000	38 568 732	58 748 592	974 713	112 606 561	6 567	1 000	19 794	30 023	506	57 891

B. Financement du programme

27. Le FIDA financera 2% du coût total du programme moyennant l'octroi d'un don de 1,0 million d'USD. La contribution du gouvernement s'élèvera à 6,5 millions d'USD (11% du coût total). La contribution du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire est estimée à environ 30,0 millions d'USD (52% du coût total) sous forme de don. La contribution du Fonds de l'OPEP est estimée à environ 20,0 millions d'USD (34% du coût total) sous forme de prêt. La contribution des bénéficiaires, qui est estimée à 0,5 million d'USD (1%), valorise leur apport en faveur des investissements des coopératives.

C. Résumé des avantages et analyse économique

28. Les principaux avantages du programme sont les suivants: i) grâce à l'aménagement et à la réhabilitation de 2 470 hectares de marais/plaine, la production de riz augmentera, pour atteindre près de 5 000 tonnes/an en fin de programme; ii) à la suite de l'aménagement des pistes de desserte et des pistes rurales, les quantités de riz commercialisées ou transformées augmenteront d'au moins 2 500 à 3 000 tonnes/an; et iii) avec la distribution de vaches laitières et de génisses, la quantité de lait autoconsommée augmentera de 17 500 litres/an, et la quantité commercialisée ou transformée sera de 17 500 litres/an en fin de programme. Le taux de rentabilité interne économique est de 16,3% et est jugé satisfaisant pour un programme de développement agricole intégré dans des zones marginales où se posent des problèmes de protection des terres et des infrastructures.

D. Durabilité

29. Les interventions du programme veilleront à assurer un ancrage viable dans les systèmes existants, à créer des conditions favorables à la pérennisation des acquis et à garantir une gestion durable des investissements. Dans cette perspective, le programme se positionne comme un instrument de facilitation en faveur de l'émergence et du développement durable d'une véritable approche filière dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso.

E. Identification et atténuation des risques

30. Les principaux risques auxquels pourrait être confronté le programme et les mesures d'atténuation à déployer pour y faire face sont les suivants: i) la persistance de poches d'insécurité, qui nécessite de déployer les activités du programme en fonction de la situation sécuritaire; ii) la partialité dans le ciblage des bénéficiaires imposée par l'utilisation habituelle dans les projets FIDA de l'approche bassin versant, qui nécessite d'adapter les critères de ciblage au contexte des plaines et marais; iii) la faiblesse des capacités d'exécution, qui sera atténuée par la fourniture d'une assistance technique internationale; et iv) la faiblesse des capacités et le nombre limité des prestataires de services, qui seront atténués grâce à une sélection et une rémunération axées sur les résultats.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

31. Le PNSADR-IM s'inscrit dans le droit fil des grands axes inscrits dans le Cadre stratégique du FIDA 2011-2015, à savoir: "une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés", "un accès de ces populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la nutrition, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif", "des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles et non agricoles rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail

satisfaisantes" et "un contexte institutionnel et politique susceptible de favoriser la production agricole et toute la gamme d'activités non agricoles connexes".

32. Un appui sera apporté afin de renforcer le système de vulgarisation national, les capacités des experts nationaux en génie rural, et le système de S&E au niveau du Ministère de l'agriculture, des DPAE et des techniciens communaux et collinaires.
33. La stratégie du PNSADR-IM consiste à privilégier la création d'emplois le long des deux filières qui seront développées et structurées (brigades d'entretien des marais, collecteurs de lait), et à cibler 30% de jeunes et jeunes orphelins de guerre, notamment dans le domaine de l'intensification agricole, de l'engraissement et du repeuplement en porcins, autant d'activités qui pourront générer des revenus et favoriser l'autonomisation des jeunes.
34. Le PNSADR-IM est en harmonie avec la politique du FIDA en matière de finance rurale dans la mesure où il privilégie, dans un premier temps, l'accès aux microfinancements pour l'approvisionnement en intrants à travers les GPC et l'achat de petits équipements de transformation (décortiqueuses de capacité limitée, etc.).
35. Le PNSADR-IM est en harmonie avec la politique du FIDA en matière de ciblage dans la mesure où: i) dans les zones de marais et de plaines, il cible les exploitants ayant une superficie de 10 à 20 ares qui bénéficieront des aménagements, des activités d'intensification de la production agricole et des activités de transformation et de commercialisation; et ii) dans les zones en amont des marais, sur les bassins versants, il cible les exploitants disposant de 0,5 à 1 hectare pour ce qui est de la CSCB et ceux ayant des superficies de moins de 0,5 hectare pour ce qui est d'opportunités d'emplois temporaires dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement des bassins versants, de l'élevage porcin le cas échéant et d'appuis fournis au titre de la sous composante 2.3. (diversification des filières).
36. Dans les activités qu'il mettra en œuvre, le PNSADR-IM ciblera 50% de femmes. Les femmes chefs de ménage seront ciblées selon les mêmes modalités que les hommes chefs de ménage et bénéficieront des mêmes appuis: il s'agit de formations pour développer une activité agricole ou d'élevage, mais aussi d'appuis matériels en intrants, animaux, etc. Ces appuis matériels contribueront à autonomiser ces femmes.
37. Le PNSADR-IM prévoit un appui aux producteurs pour les aider dans la résolution des conflits fonciers – existants et à venir – selon la modalité des "para-juristes" déjà développée dans le cadre du PTRPC.

B. Alignement et harmonisation

38. La composante 1 du PNSADR-IM renvoie au programme 1 du PNIA adopté en 2012 intitulé "Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire"; la composante 2 renvoie au programme 3 intitulé "Développement des filières et de l'agro-business"; et les composantes 1 et 2, par le biais de l'appui aux AUM et GPC, renvoie au programme intitulé "Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation".

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

39. L'innovation principale du PNSADR-IM réside dans la nécessité d'adapter la stratégie d'intervention adoptée par les projets financés par le FIDA et mis en œuvre dans les zones de haute et moyenne altitude, qui consiste à prévoir des activités complémentaires dans les zones en aval et en amont. Le PNSADR-IM sera exécuté dans des zones de basse altitude à haut potentiel, dans lesquelles il ne sera pas possible de traiter et de protéger les bassins versants, car ces derniers sont très éloignés des marais/plaines à aménager et il n'existe pas de relations directes entre exploitants des bassins versants et exploitants des marais/plaines. La stratégie de ciblage devra être adaptée aux catégories d'exploitations existant dans ces zones de basse altitude, qui sont différentes des catégories d'exploitations

existant dans les zones de moyenne et haute altitude. Le développement de l'élevage bovin laitier conduit en stabulation en zone de plaine constitue lui aussi une innovation, à l'instar de ce qui a été fait dans le cadre du PTRPC.

40. Compte tenu de la restructuration du programme de pays en cours, les complémentarités géographiques et thématiques avec les projets en cours (PRODEFI et le Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le développement [PROPA-O]) ou clôturés (PTRPC) ont été privilégiées. Les activités prévues par le PNSADR-IM étendent à d'autres zones celles déjà réalisées dans le cadre de ces projets, notamment les activités de la composante 1 (Infrastructures) et de la composante 2 (Développement des filières). En effet, les activités relatives à la production et à la transformation du riz et du lait ainsi que les activités d'aménagement sont déjà réalisées dans le PRODEFI, le PAIVA-B et le PROPA-O et l'étaient dans le PTRPC. L'extension et le renforcement des activités nécessitant des investissements élevés seront consolidés dans la formulation des projets futurs, mais l'extension des activités à faible niveau d'investissement comme le système de riziculture intensive se fera notamment sans financement additionnel, dans les zones où des conditions d'approvisionnement en intrants de production, de transformation et d'accès au marché existent.

D. Participation à l'élaboration des politiques

41. Le PNSADR-IM prévoit de mettre en place des plateformes de concertation pour chacune des filières ciblées. Ces plateformes se structureront au niveau provincial et régional avant de se constituer en plateforme nationale. Ces plateformes joueront un rôle, notamment dans l'application des accords d'importation de riz et de poudre de lait pour protéger la production locale.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

42. Un accord de financement entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
43. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.
44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don d'un montant équivalant à un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don au titre des fonds supplémentaires du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, d'un montant équivalant à trente millions de dollars des États-Unis (30 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso"

(Négociations conclues le 9 septembre 2014)

Numéro du don: COFIN-GAF-____-BI

Numéro du don: DSF

Nom du Programme: Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso ("PNSADR-IM") ("le Programme")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République du Burundi ("le Bénéficiaire")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU que le Fonds a consenti à accorder au Bénéficiaire, un don provenant de ses propres ressources pour contribuer au financement du Programme, décrit en annexe1 du présent Accord;

ATTENDU que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à titre de fiduciaire du fonds fiduciaire pour le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ("GAFSP"), et le FIDA ont conclu un accord en date du 4 novembre 2010 ("l'Accord de transfert") pour l'engagement et le transfert des ressources provenant du fonds fiduciaire pour le GAFSP;

ATTENDU qu'au terme de l'Accord de transfert, le FIDA peut solliciter des demandes d'allocation de ressources provenant du fonds fiduciaire pour le GAFSP, pour financer des projets, conformément à ses politiques et procédures;

ATTENDU que par une lettre d'engagement en date du 23 mai 2012 ("Lettre d'engagement"), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à titre de fiduciaire du fonds fiduciaire pour le GAFSP, a consenti de transférer au FIDA, des ressources provenant du fonds fiduciaire pour le GAFSP pour contribuer au financement du PNSADR-IM;

ATTENDU que le Bénéficiaire a exprimé son accord pour recevoir les ressources provenant du fonds fiduciaire pour le GAFSP pour contribuer au financement du PNSADR-IM et que le Fonds a accepté de transférer ces fonds au Bénéficiaire;

ATTENDU que le Bénéficiaire entend solliciter auprès de l'OFID et d'autres bailleurs de fonds, un co-financement pour contribuer au financement du PNSADR-IM; et

ATTENDU que sur la base de ce qui précède, le Fonds a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord.

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

Section B

1. Le montant total du don est de trente et un millions dollars des États-Unis (31 000 000 USD). Ce montant comprend un don FIDA de un million dollars des États-Unis (1 000 000 USD) et un don provenant du fonds fiduciaire pour le GAFSP de trente millions dollars des États-Unis (30 000 000 USD). Le financement mis à disposition dans le cadre du présent Programme ne peut pas être utilisé pour le paiement de taxes ou d'impôts.
2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
3. Deux comptes désignés libellés en dollars des États-Unis (USD), c'est-à-dire un Compte désigné du don FIDA et un Compte désigné du don GAFSP, seront ouverts au nom du Programme auprès de la Banque de la République du Burundi, pour recevoir les ressources provenant du don FIDA et du don GAFSP respectivement.
4. Deux comptes opérationnels libellés en franc burundais ("FBU") seront ouverts au nom du Programme auprès de la Banque de la République du Burundi ou d'une autre institution financière au Burundi ayant l'agrément du Fonds, pour les opérations relatives au Programme. Ces comptes opérationnels recevront des ressources provenant du Compte désigné du don FIDA et du Compte désigné du don GAFSP respectivement.
5. Un compte de fonds de contrepartie libellé en franc burundais (FBU) est ouvert au nom du Programme auprès de la Banque de la République du Burundi.
6. La contribution du Bénéficiaire au financement du Programme est estimée à la somme en FBU équivalente à six millions cinq cent mille dollars des États-Unis (6 500 000 USD). Ce montant représente:
 - a) l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonération;
 - b) la contribution du Bénéficiaire sous forme de fonds de contrepartie, aux taxes grevant les petites dépenses et à celles pour lesquelles l'exonération est impossible. À cet effet, le Bénéficiaire mettra à la disposition du Programme, une somme en FBU pour couvrir les besoins de la première année du Programme. Par la suite, le Bénéficiaire reconstituera annuellement le compte de fonds de contrepartie en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du Programme considérée. Le Programme sera inscrit au Budget Général de l'État; et
 - c) la contribution du Bénéficiaire aux activités du Programme et notamment la prise en charge de coûts récurrents de fonctionnement et d'entretien des véhicules et le coût de location des bureaux.

Section C

1. L'Agent principal du Programme est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE) du Bénéficiaire.
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:
 - a) Le manuel de gestion administrative, financière et comptable du Programme, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Programme.
 - b) Tout membre du personnel clé du Programme, c'est-à-dire le Coordonnateur national, le Responsable administratif et financier, le Responsable du suivi-évaluation et le Responsable de passation de marchés, ait été retiré du Programme sans l'assentiment du Fonds.
2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables additionnelles aux retraits des fonds des dons:
 - a) Le Comité stratégique d'orientation, le Comité technique de pilotage, l'Unité de facilitation et de coordination du Programme et les Unités de facilitation et de coordination régionales ont été établies par décision du gouvernement;
 - b) Le personnel clé du Programme a été recruté conformément aux dispositions du présent Accord;
 - c) Le manuel d'exécution et le manuel de gestion administrative, financière et comptable ont été validés conformément aux dispositions du présent Accord; et
 - d) les ressources provenant du fonds fiduciaire pour le GAFSP ont été reçues par le Fonds, conformément à la Lettre d'engagement, aux fins du financement du Programme.
3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:
Son Excellence
Mme. la Ministre de l'Agriculture
et de l'Élevage de la République
du Burundi
Ministère de l'Agriculture et de
L'Élevage
B.P. 1850
Bujumbura, Burundi

Pour le FIDA:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

[Représentant autorisé]

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Programme et dispositions relatives à l'exécution

1. *Population cible.* Le principal groupe cible du programme est constitué de petits producteurs, agri-éleveurs et promoteurs ruraux d'initiatives économiques exerçant leurs activités en amont, au sein et en aval des filières riz et lait. Les ménages ciblés sont caractérisés par: i) un accès insuffisant aux facteurs de production (terre, intrants agricoles), d'où une faible productivité; ii) un faible accès aux services financiers; iii) un accès limité au marché; iv) un accès insuffisant aux soins de santé et à l'éducation nutritionnelle; et v) un niveau d'équipement très limité. Le nombre total de bénéficiaires sera de 225 000 personnes au moins, dont 30% de jeunes.

2. *Zone du Programme.* Le Programme interviendra dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso, qui couvrent 23% de la superficie du pays. Dans ces deux régions, le Programme interviendra dans cinq provinces: Ruyigi et Rutana (dans le Moso) et Cibitoke, Bujumbura et Bubanza (dans l'Imbo). Au sein de ces provinces, la zone d'intervention, qui couvre neuf communes, sera concentrée sur les bassins de production présentant des caractéristiques favorables pour les aménagements hydroagricoles et l'intensification de la production.

3. *Objectifs.* L'objectif général du Programme est de renforcer la sécurité alimentaire et le développement rural dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso. Le Programme contribuera: i) à renforcer les infrastructures hydroagricoles au niveau des marais et des plaines et à désenclaver les zones de production; ii) à développer et structurer les filières du riz et du lait; iii) à appuyer la diversification de la production et à améliorer la situation nutritionnelle; et iv) à renforcer les capacités institutionnelles des acteurs du développement agricole en relation avec les filières ciblées.

4. *Composantes.* Le Programme comprend les composantes suivantes:

4.1 Composante 1. Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement.

La composante vise à aménager des périmètres rizicoles dans les marais du Moso et la plaine de l'Imbo d'une part, et à désenclaver les zones de production agricole moyennant la réhabilitation et la réalisation de nouvelles pistes rurales d'autre part. La composante sera organisée en deux sous-composantes: 1) les aménagements hydroagricoles; et 2) le désenclavement des bassins de production.

4.1.1. Sous-composante 1: les aménagements hydroagricoles

La sous-composante prévoit la mise en œuvre des activités suivantes:

- i) L'aménagement de 1 470 hectares de marais dans le Moso. Les activités proposées porteront sur: a) la réalisation des études techniques; b) le contrôle et la supervision des travaux d'aménagement; c) la réalisation des travaux d'aménagements des sites identifiés et étudiés; et d) la protection des périmètres aménagés par des travaux antiérosifs appropriés.
- ii) Réhabiliter et étendre le périmètre irrigué rizicole de Rukaramu sur 1 000 hectares dans l'Imbo. Les activités relatives à l'aménagement prévu dans l'Imbo concerneront: a) la réalisation des études techniques; b) le contrôle et la supervision des travaux et c) la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension du périmètre rizicole.

- iii) Renforcer les capacités de gestion des usagers des infrastructures hydroagricoles. Le renforcement des capacités des bénéficiaires se fera à travers:
- a) des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation;
 - b) l'appui à l'organisation et à la structuration des Association des usagers des marais (AUM) et des Comité de développement communautaire (CDC) sur la base des principes et démarches en vigueur dans le Programme-pays du FIDA au Burundi;
 - c) un appui juridique aux acteurs sur les questions foncières qui consistera à: vulgariser le code foncier et le code de l'eau auprès des AUM, créer et organiser des associations de para-juristes, animer des séances mixtes (administration-propriétaires-locataires) pour des contrats de locations de parcelles rizicoles plus équitables dans les marais et dans les périmètres irrigués et organiser des sessions de formation mixtes sur la formalisation et l'exécution des contrats d'exploitations des marais domaniaux, la gestion des conflits et les droits des personnes et de la famille;
 - d) la formation des comités de suivi de travaux d'aménagement des marais et des BV;
 - e) la formation des jeunes et jeunes orphelins de guerre pour la maintenance des aménagements; et
 - f) la formation des relais techniques [Comité de développement communautaire (CDC), Comité communal de développement communautaire (CCDC), AUM, Brigade de maintenance de pistes (BMP)] pour assurer la pérennité des investissements.

4.1.2. Sous-composante 2: le désenclavement des bassins de production

Les activités de la sous-composante comprennent:

- i) La réhabilitation de 100 kilomètres de pistes existantes. Les activités porteront sur: a) la réalisation des études techniques; b) le contrôle et la supervision des travaux; et c) la réalisation des travaux de réhabilitation des pistes identifiées et étudiées.
- ii) La réalisation de 155 km de nouvelles pistes rurales. Les activités porteront sur: a) la réalisation des études techniques; b) le contrôle et la supervision des travaux; et c) la réalisation des travaux de construction des pistes identifiées et étudiées.
- iii) Le renforcement des capacités des Brigades de maintenance des pistes (BMP). Ce volet vise la formation de la main d'œuvre potentielle des localités traversées, particulièrement les jeunes et, notamment les jeunes orphelins de guerre, pour l'entretien et la maintenance des pistes. Des modules de formation sur les techniques d'entretien des pistes seront dispensés aux membres des BMP. Le Programme fournira l'équipement de travail à ces groupements de jeunes, sous forme de kits de petits matériels de maintenance (pioches, pelles, brouettes, barres à mines, etc.).

4.2. Composante 2. Développement des filières

L'objectif de la composante est de renforcer les actions d'appui à la production et à la valorisation, principalement du riz et du lait, en les intégrant dans une chaîne complète de valeur. Le programme facilitera ainsi la mise en place et la structuration de filières fonctionnelles et durables, intégrant les intérêts de l'ensemble des acteurs, en particulier des agri-éleveurs. Les interventions proposées sont organisées en trois sous-composantes: 1) développement de la filière riz, 2) développement de la filière lait, et 3) Appui à la diversification et au renforcement de sécurité nutritionnelle.

4.2.1. Sous-composante 1: développement de la filière riz

Les activités de la sous-composante comprennent:

- i) L'appui à la production du riz. Deux types d'activités sont proposés:
 - a) l'amélioration de l'accès des riziculteurs aux intrants agricoles par la mise en place d'un dispositif d'approvisionnement en intrants afin de permettre aux producteurs, de disposer, en temps utile, d'intrants agricoles en quantité et en qualité suffisantes; et
 - b) le renforcement des capacités des producteurs et autres acteurs par la création de champs écoles fermiers (CEF).
- ii) L'appui à la valorisation du riz. Les interventions porteront sur:
 - a) la réduction des pertes après-récoltes par des formations dans les pratiques optimales concernant le séchage, le stockage des produits bruts ou transformés, l'acquisition de décortiqueuses, la construction d'autant d'aires de séchage couvertes (300 m² par GPC) et l'accès à des magasins de stockage;
 - b) l'amélioration de la qualité du riz décortiqué par l'acquisition ou la réhabilitation de petites décortiqueuses performantes, la mise en place de mini-rizeries de démonstration en matière production de riz de qualité, le financement des unités de décorticage de petite taille, etc.;
 - c) l'appui à la commercialisation et au rééquilibrage des marges ou de la valeur ajoutée entre acteurs par des modules de formation spécifiques sur les techniques commerciales, des études et prospection de marchés, des voyages d'études d'échanges, des foires et salons nationaux et régionaux, des ateliers, la préparation et diffusion de spots radio, etc.; et
- iii) Le renforcement des capacités des acteurs de la filière riz par: a) un appui institutionnel aux groupements pré-coopératifs (GPC), AUM, groupements de producteurs, éleveurs ou d'autres acteurs pour la transformation et la commercialisation du riz; b) un appui au développement des activités techniques et économiques des OP; et c) un appui à la constitution d'une plate-forme de concertation entre les acteurs de la filière.

4.2.2. Sous-composante 2: développement de la filière lait.

La sous-composante prévoit la mise en œuvre des activités suivantes:

- i) L'appui à la production du lait par: a) le renforcement des capacités de production locale d'animaux améliorés, b) l'amélioration de la santé animale, c) l'extension des activités de multiplication de semences et de boutures

fourragères, (d) le renforcement de la chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB) à travers la distribution d'environ 2 625 génisses et (e) l'extension du système d'enregistrement.

- ii) L'appui à la valorisation par: a) l'équipement de GPC à travers la construction des centres de collecte de lait et l'équipement de comptoirs de vente; b) l'appui à la transformation du lait; et c) le renforcement de la commercialisation du lait et de ses dérivés à travers la facilitation de l'accès aux services financiers.
- iii) Le renforcement des capacités des acteurs de la filière lait par: a) un appui institutionnel aux GPC ou groupements d'éleveurs à adapter selon leur niveau de maturité; b) un appui au développement des activités techniques et économiques des GPC ou groupements d'éleveurs; et c) un appui pour la formation d'une plateforme de concertation entre les différents acteurs de la filière lait.

4.2.3. Sous-composante 3: appui à la diversification et au renforcement de sécurité nutritionnelle.

Cette sous-composante vise l'appui à la diversification afin de développer des sources alternatives de revenu au profit du groupe cible. Au terme de la sous-composante réalisera, les activités suivantes seront menées:

- i) l'identification participative dans chacune des communes ciblées d'un nombre limité de filières porteuses aussi bien pour la production végétale que pour la production animale;
- ii) l'appui ciblé à certains maillons faibles de la chaîne de valeur d'un nombre limité de filières identifiées soit au niveau de l'approvisionnement en intrants (semences, boutures, etc.), la production, la conservation, la transformation et la commercialisation.
- iii) la mise en place de foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle à base communautaire (FARN);
- iv) la mise en place de jardins potagers dans les écoles et chez tous les bénéficiaires suivant le modèle déjà promu par les autres programmes/projets du FIDA; et
- v) une action pilote pour promouvoir la consommation du lait local dans les cantines scolaires soutenues par le PAM ainsi que dans les centres de santé avec volet nutritionnel.

4.3. Composante 3: Coordination et renforcement des capacités institutionnelles.

4.3.1 Coordination. La coordination du PNSADR-IM sera structurée de manière à constituer une première étape vers l'approche programme en cours d'élaboration pour le portefeuille du FIDA. La coordination générale ainsi que les fonctions administratives, fiduciaires et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura. Quant aux fonctions techniques, elles seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché de l'exécution des activités au niveau de chaque Région. En conséquence, le Programme sera mis en œuvre par une coordination centrale établie à Bujumbura au sein de l'Unité de facilitation et de coordination du programme (UFCP). L'exécution et le suivi technique seront décentralisés dans chacune des deux régions d'intervention du Programme, à travers deux Unités de facilitation et de coordination régionales (UFCR), l'une dans le Moso et l'autre dans l'Imbo.

4.3.2 Renforcement des capacités institutionnelles. Les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Programme vont renforcer les capacités des structures pérennes de l'administration du secteur de l'agriculture. Des appuis en termes d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités opérationnelles seront mis en œuvre durant le Programme dans une logique de transfert de compétences et de prise en charge progressive d'un point de vue technique et financier. A cette fin, le Programme renforcera les capacités opérationnelles des personnels des projets/programmes FIDA au Burundi, du MINAGRIE et des Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage (DPAE).

II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Agent principal du Programme

Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE) en sa qualité d'Agent principal du Programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

6. Comité stratégique d'orientation

Un Comité stratégique d'orientation (CSO) du Programme sera établi par décision du Gouvernement et sera composé des ministres en charge: des finances et de la planification, de l'agriculture et de l'élevage, de la bonne gouvernance, du genre, du développement communal, de la décentralisation, de l'environnement et de l'emploi. Le CSO sera présidé par le MINAGRIE et se réunira au démarrage, à mi-parcours et à l'achèvement du Programme. Le CSO sera responsable des orientations générales concernant le pilotage et la coordination du Programme. Le CSO informera le Gouvernement du Bénéficiaire sur la mise en œuvre du Programme et son administration générale.

7. Comité technique de pilotage

Un Comité technique de pilotage (CTP) sera établi par ordonnance du MINAGRIE et sera composé des ministres cités au paragraphe 6, du Coordinateur du Programme, des Gouverneurs des provinces de la zone d'intervention et d'un représentant des ONGs prestataires. Le CTP sera présidé par le Directeur Général de la Mobilisation pour l'auto-développement et la vulgarisation agricole et se réunira quatre (4) fois par an. Le CTP sera chargé de vérifier régulièrement que le Programme progresse au regard des objectifs visés et proposera le cas échéant une réorientation. Le CTP supervisera l'état d'avancement du Programme et veillera à la concrétisation de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention à travers les tâches suivantes: i) approbation des plans de travail et budgets annuels (PTBA); ii) approbation des rapports annuels d'exécution; iii) examen et approbation des rapports d'audit; iv) vérification de l'application des recommandations issues des missions de supervision et d'audit; et v) garantie de la cohérence du Programme et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours.

8. Unité de facilitation et de coordination du programme

8.1 *Établissement.* Une Unité de facilitation et de coordination du programme (UFCP) sera établi par ordonnance du MINAGRIE. L'UFCP disposera de l'autonomie de gestion et sera établie à Bujumbura.

8.2 *Responsabilités.* L'UFCP sera chargée de la mise en œuvre et de la gestion opérationnelle du Programme, de la gestion des ressources et patrimoine du Programme, de la gestion du personnel du Programme et de la gestion des contrats de partenariat et

d'exécution. L'UFCP organisera les missions de supervision et de revue, veillera aux relations avec les autres projets/programme du portefeuille FIDA au Burundi et assurera les relations avec l'Agent principal du Programme et le FIDA. L'UFCP aura comme principales tâches: i) la coordination de sa programmation budgétaire notamment l'élaboration du Programme de travail annuel et du budget (PTBA) et le suivi-évaluation des activités des PTBA; ii) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; iii) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats; iv) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités; v) la coordination des actions transversales du Programme (formation, études, missions, etc.); vi) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.); vii) l'assistance, l'appui technique, le suivi des deux Unités de facilitation et coordination régionales du Programme dans la mise en œuvre des différentes activités; viii) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (opérateurs, acteurs privés, fédérations de producteurs), ix) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le CSO et le CTP et la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets/programmes financés par le FIDA.

8.3 *Composition.* L'UFCP sera organisée en deux départements, l'un technique et l'autre administratif et fiduciaire. L'UFCP sera chapeauté par un Coordinateur national et sera composée au niveau technique par: i) un chef de composante génie rural et ii) un chef de composante développement des filières. Au niveau administratif et fiduciaire, l'UFCP sera composée par: iii) un responsable administratif et financier (RAF), iv) un adjoint, v) un comptable, vi) un assistant comptable, vii) un responsable en suivi-évaluation, viii) un responsable en passation de marché, ix) un adjoint en passation de marchés, et x) du personnel d'appui.

9. Unité de facilitation et coordination régionale

9.1 *Établissement et composition.* Une Unité de facilitation et de coordination régionale du programme (UFCR) sera établie par ordonnance du MINAGRIE dans chacune des deux régions d'intervention du Programme. Chaque UFCR sera composée de: i) un Coordinateur régional, ii) un agronome, iii) un spécialiste en OP et Coopératives, iv) un spécialiste en élevage, v) un spécialiste en infrastructures rurales, vi) un assistant en suivi-évaluation, et vii) du personnel d'appui.

9.2 *Responsabilités.* Les UFCR travailleront en collaboration avec les DPAE, et seront placées sous la responsabilité hiérarchique de l'UFCP. Les UFCR assureront la mise en œuvre des activités régionales du Programme et auront pour responsabilités: i) la coordination du Programme à l'échelle régionale et les liens avec l'Administration déconcentrée et les collectivités territoriales; ii) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, iii) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme par les différents acteurs (OP, ONG, services publics déconcentrés, prestataires privés) et, iv) la préparation des dossiers d'appel d'offres pour la passation de petits marchés avec l'appui du responsable national de passation de marché.

10. Mise en œuvre

10.1. Le Programme, à travers le Coordinateur national de l'UFCP, sous-traitera l'exécution des activités du Programme à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. Le Coordinateur national établira des cahiers de charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi-évaluation.

10.2. Les prestataires principaux seront les opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), les prestataires publics, les prestataires issus du mouvement associatif, soit les ONG et les associations locales.

11. Le manuel d'exécution du Programme et le manuel de procédures administratives, financières et comptables du Programme

11.1. *Préparation du manuel d'exécution du Programme.* L'Agent principal du Programme prépare un Manuel d'exécution du Programme lequel comprendra notamment, sans restreindre la portée générale:

- a) les critères d'identification et de sélection des ouvrages et des aménagements;
- b) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Programme, le suivi indépendant et la participation des bénéficiaires aux activités du Programme; et
- c) les termes de référence du personnel technique de l'UFCP et des UFCR du Programme et des prestataires de service.

11.2. *Préparation du manuel de procédures administratives, financières et comptables du Programme.* L'Agent principal du Programme prépare une première version du manuel de procédures administratives, financières et comptables du Programme laquelle comprendra les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Programme, y compris la répartition des coûts par bailleur de fonds et les termes de référence administratives du personnel financier de l'UFCP et des UFCR du Programme.

11.3. *Approbation.* L'Agent principal du Programme soumet la première version du manuel d'exécution et du manuel de procédures administratives, financière et comptables du Programme au CTP pour approbation. Une fois approuvée, l'Agent principal du Programme adresse cette première version des manuels au FIDA pour commentaires et approbation. Si le FIDA ne formule pas de commentaires dans les 30 jours qui suivent la réception, les manuels sont considérés comme approuvés.

12. Suivi et évaluation

12.1. *Suivi et évaluation.* Le Programme mettra en place un système de suivi-évaluation conforme au Système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds ("SYGRI") et du GAFSP (évaluation de l'impact). Le système reposera sur l'étude de base de référence qui sera engagée dès la première année d'exécution du Programme. Le suivi-évaluation sera participatif et sera utilisé comme outil de gestion. Les rapports de suivi-évaluation semestriels seront envoyés au Fonds et des rapports annuels d'exécution technique et financière seront envoyés au CTP pour approbation avant d'être envoyés au Fonds. Les rapports constitueront un élément majeur pour certifier le travail des prestataires de service et de l'équipe du Programme, apprécier leurs performances et décider du renouvellement -ou non- de leurs contrats. Le système de suivi-évaluation collectera et analysera les informations nécessaires concernant:

- a) les performances quantitatives et qualitatives;
- b) le suivi de l'exécution sur le plan technique et financier des activités planifiées et la proposition rapide des modifications aux PTBA;

- c) l'appréciation financière des coûts des investissements et de la participation des bénéficiaires; et
- d) la gestion des données et leur mise à jour.

13. Examen à mi-parcours

L'Agent principal du Programme et le FIDA procèdent conjointement à un examen de l'exécution du Programme au plus tard à la fin de la troisième année du Programme ("l'examen à mi-parcours"). L'Agent principal du Programme prépare les termes de référence de l'examen à mi-parcours qui sont soumis à l'approbation du FIDA. L'examen à mi-parcours appréciera, notamment, la réalisation des objectifs du Programme et les difficultés rencontrées, il recommandera, éventuellement, de réorienter la conception du Programme qui serait nécessaire pour atteindre lesdits objectifs et résoudre lesdites difficultés. Le Bénéficiaire s'assure que les recommandations formulées à l'issue de l'examen à mi-parcours sont mises en œuvre dans un délai raisonnable à la satisfaction du FIDA. Il est convenu et accepté que lesdites recommandations puissent entraîner la modification de l'Accord ou l'annulation du financement.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit des dons ainsi que le montant des dons affectés à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don FIDA (exprimé en USD)	Montant alloué au titre du don GAFSP (exprimé en USD)	Pourcentage
1. Génie civil et rural		3 539 000	100% hors taxes et hors contribution du Bénéficiaire
2. Formation et ateliers		7 494 000	100%
3. Subventions		526 000	100%
4. Études et consultants		4 516 000	100% hors taxes
a) Études		476 000	
b) Consultants		4 040 000	
5. Équipement, matériels et intrants	900 000	6 195 000	100% hors taxes et hors contribution du Bénéficiaire
a) Équipement et matériels		1 699 000	
b) Intrants	900 000	3 636 000	
c) Véhicules		800 000	
6. Salaires, indemnités et coûts de fonctionnement		4 730 000	100% hors taxes
a) Salaires et indemnités		4 200 000	
b) Coûts de fonctionnement		530 000	
Non alloué	100 000	3 000 000	
Total	1 000 000	30 000 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
 "Formation et ateliers" : désignent les dépenses éligibles relatives aux ateliers et aux voyages.

"Études et consultants": désignent les dépenses éligibles pour les coûts associés à l'assistance technique nationale et internationale.

"Coûts de fonctionnement": désignent les dépenses d'entretien et de fonctionnement et les consommables.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories 3, 4, 10 et 11 encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 250 000 USD.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la Section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits des comptes de dons si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Recrutement du personnel du Programme.* Le recrutement du personnel du Programme se fera de manière compétitive par voie d'appel à la candidature selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination. En fonction des termes de références et en accord entre le Bénéficiaire et le FIDA, le personnel clé du Programme, c'est-à-dire: le Coordonnateur national, le Responsable Administratif et financier, le Responsable de passation de marchés et le Responsable de suivi évaluation, pourra être recruté parmi le personnel clé des projets FIDA en cours de clôture au Burundi. Le recrutement du personnel du Programme, le renouvellement de leur contrat, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Un contrat initial d'un an renouvelable sera offert au personnel du Programme et tout renouvellement sera en fonction de la performance. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire recruté devra obtenir une mise en disponibilité sans solde de son employeur sur la durée du contrat, avant qu'un contrat ne lui soit proposé. Le recrutement et la gestion du personnel du Programme seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.
3. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures des femmes dans le cadre du Programme.
4. *Engagements particuliers.* Aucun paiement fait à une personne ou à une entité ne peut être admissible à un financement au titre des dons, si le fait de procéder à ce paiement constitue un détournement des ressources des dons à des personnes impliquées dans le terrorisme, y compris leurs agents, ou à des trafiquants de drogues.

Cadre logique

Description du Projet	Indicateurs	Méthode/ source de vérification	Hypothèses, Risques et mesures d'atténuation
<p>Impact: La Sécurité Alimentaire et le Revenu des Ménages Ruraux sont améliorés. Objectif de Développement : La Capacité de production et commercialisation des produits des filières Riz et Lait dans l'Imbo et le Moso sont renforcées</p>	1. Taux d'insécurité alimentaire dans les zones concernées par le projet baisse de 75% à 65% à l'horizon 2020 2. Taux d'insécurité alimentaire chez les jeunes et les femmes baisse d'au moins 10% 3. Revenu moyen des chefs de famille dans les sites du projet augmente d'au moins 30% 4. Taux de réduction du volume de l'aide alimentaire d'au moins 10% 5. Nombre d'emplois durables créés (N), incluant chez les jeunes (N) est d'au moins 50 000 emplois directs et indirects	Tableau de bord du programme, Rapports d'évaluation et rapports d'experts	Risques liés aux retards engendrés par la tenue d'élections. Adaptation des plans d'activités de démarrage au calendrier des élections afin d'éviter tout chevauchement.
Chaine de Résultats: Produits (Résultats de niveau 1) / Effets (résultats de niveau 2)			
Composante 1 : Renforcement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement			
Effet 1 : Les infrastructures hydroagricoles et de désenclavement sont renforcées	6. Proportion de marais dans les sites du projet ayant des dispositifs antiérosif passe de 80% à 100% 7. Proportion de Bassins Versants aménagés autour des marais ciblés de 100% 8. Nombre d'aménagements hydrauliques mis en place : 7 dont 6 dans le Moso et 1 dans l' Imbo	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Rapports d'activité Etudes d'impact Rapport d'achèvement	Dépendance d'autres projets en cours tels que construction/réhabilitation de barrages en cours ou de réseaux d'irrigation et limite du budget disponible. Planification d'études dans les sites à risque et recherche de financements complémentaires
Produit 1.1 : Aménagements Hydroagricoles sont développés et renforcés	9. Superficie de périmètres irrigués (Moso,) aménagés et réhabilités est augmentée de 1470ha (au moins) 10. Superficie de marais (Imbo) aménagés et réhabilités est augmentée d'au moins 1000 ha. 11. Au moins 11 000 exploitants bénéficient des interventions en infrastructures hydroagricoles.	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Rapports d'activité Etudes d'impact Rapport d'achèvement	Non adhésion des populations locales. Mise en place d'un mécanisme de concertation et adoption de la planification participative. Faible capacité des prestataires (Bureau d'études, de contrôle) pour établir les études. Appui par un assistant technique pour l'élaboration des études et DAO, suivi des travaux.
Produit 1.2 : Les zones de production sont désenclavées	Longueur de pistes réhabilitées et/ou créées atteint au moins 250 km	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	Absence de fonds d'entretien des pistes au niveau des communes. Pluviométrie élevée entraînant une dégradation rapide des pistes. Spécifications techniques adaptées et mise en place de comité d'entretien de pistes
Composante 2 : Développement des filières			
Effet 2: Les Filières ciblées sont développées	12. Au moins 2 filières sont partiellement organisées et fonctionnelles d'ici la fin du projet (Riz et Lait) 13. Augmentation du Taux annuel de la production des filières d'exportation de 10 % 14. Au moins 4 organisations laitières et rizicole sont fonctionnelles (au moins deux par filière) 16. Au moins 9 OP professionnelles recensées par filière	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	Faible accessibilité aux intrants et aux marchés du à un déficit infrastructurel localisé et faible pouvoir d'achat des producteurs. Prise en compte de travaux d'infrastructures de pistes et de désenclavement. Recherche de financements additionnels pour le désenclavement des bassins de production. Accès au financement grâce au partenariat avec IMF. Accès aux engrais subventionnés par le biais des coopératives
Produit 2.1: La filière Riz est développée	17. Proportion de ménages utilisant les techniques améliorées dont le SRI atteint au moins 50% des exploitants des marais 18. Nombre de bénéficiaires des crédits de campagne (octroyés à travers des organisations de producteurs) atteint 10% des exploitants 19. Taux d'augmentation d'utilisation des intrants agricoles atteint au moins 25% (incluant fumure organique) 20. Taux d'accroissement de la capacité de stockage et de conservation augmente à 30% des volumes des récoltes	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	Impacts négatifs de retards d'exécution de travaux d'infrastructures hydrauliques majeurs. Elaboration d'études détaillées et validation des infrastructures. Contribution des bénéficiaires, membres des coopératives, élevée pour l'achat des équipements par rapport à leurs capacités financières. Fixation de la contribution des bénéficiaires selon les capacités financières des membres des coopératives

Description du Projet	Indicateurs	Méthode/ source de vérification	Hypothèses, Risques et mesures d'atténuation
Produit 2.2: La filière lait est développée	<p>21. Nombre de vaches distribuées (1ère mise à disposition) aux ménages est d'au moins 2500 Génisses</p> <p>22. Évolution de la population bovine positive avec une augmentation de 20% dans la zone du projet ?</p> <p>23. Évolution positive du Nombre d'ACSA autonomes avec au moins 60 ACSA formés et/ou autonomes</p> <p>24. Au moins 3500 bovins sont redistribués aux ménages suite au fonctionnement de la chaîne de solidarité communautaire</p> <p>25. Nombre moyen d'animaux par ménage monte à 2 bovin/ménage</p> <p>26. Taux d'accroissement de la production de lait est de 300% (au moins 2000000 litres additionnels seront produites par an)</p> <p>27. au moins 2000 agriculteurs (trices) sont formés dans les CEP et adoptant les nouvelles techniques,</p> <p>28. Création d'au moins 9 CCL ,</p> <p>29. Création d'au moins de 18 points de vente au niveau local,</p> <p>30 Formation et équipement d'au moins 6 collecteurs</p>	<p>Rapport de pré-évaluation</p> <p>Rapports de revue à mi-parcours</p> <p>Etude de situation de référence</p> <p>Etudes d'impact</p> <p>Rapport d'achèvement</p>	<p>Les étages agro écologiques permettent l'accroissement sensible de la production laitière et de la transformation. La demande en lait et ses produits dérivés est importante au niveau local par rapport au pouvoir d'achat. Prix du lait élevé au niveau local. Augmenter la production et Rapprocher la production de la demande contribuera à diminuer les prix.</p>
Produit 2.3: La diversification de la production est appuyée	<p>31. Au moins une autre filières appuyées par le projet (N)</p> <p>32. Evolution de la production des filières appuyées autres que le riz et le lait augmenté d'au moins 10% en volume ou en Valeur dans la zone du projet</p> <p>33. Nombre de kits porcins distribués aux ménages est d'au moins 930</p>	<p>Rapport de pré-évaluation</p> <p>Rapports de revue à mi-parcours</p> <p>Etude de situation de référence</p> <p>Etudes d'impact</p> <p>Rapport d'achèvement</p>	<p>Les effets d'un appui sporadique sur une autre filière risque de ne pas donner l'effet escompté. Les moyens du projet risquent de compromettre tout au partie de ce résultat. Adopter une approche de goulot d'étranglement. Le projet va appuyer une filière dans le sens d'une levée de contrainte. Une recherche de financements complémentaires et de synergie est envisagée</p>
Composante 3 : Coordination du projet et renforcement des capacités institutionnelles			
Effet 3: Coordination Assurées et Capacités Institutionnelles Renforcées	<p>34. Degré d'efficacité du Projet atteint au moins 80% des résultats</p> <p>35. Niveau de fonctionnement des cadres de concertation apprécié par les acteurs et intervenants du projet</p> <p>36. Taux d'exécution budgétaire atteint au moins 95% sur le plan annuel et cumulé à horizon 2020</p>	<p>Rapports d'audits,</p> <p>Rapports de supervision</p> <p>Rapport de pré-évaluation</p> <p>Rapports de revue à mi-parcours</p> <p>Etude de situation de référence</p> <p>Etudes d'impact</p> <p>Rapport d'achèvement</p>	<p>La mise en place du projet coïncide avec la mise en place d'une approche programme dans le pays. Ce passage comporte des risques liés à la transition depuis l'approche projet. Gérer les ressources humaines et financières de manière à atteindre en priorité les objectifs du projet. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche programme, apprécier la faisabilité des synergies sur la base des complémentarités déjà existantes entre projets et à développer (complémentarité géographique, utilisation commune des ressources humaines..).</p>
Produit 3.1: La gestion et la Coordination du projet est assurée de manière performante au niveau National et Régional	<p>37. Le projet au niveau national et régional est considéré comme efficace (atteint au moins 80%)</p>	<p>Rapport de pré-évaluation</p> <p>Rapports de revue à mi-parcours</p> <p>Etude de situation de référence</p> <p>Etudes d'impact</p> <p>Rapport d'achèvement</p> <p>Tableau de bord, Rapport d'audit</p>	<p>Réussite de la mise en place de l'approche programme au FIDA et participation active des fonctions régaliennes de l'État au niveau local</p>
Produit 3.2: Capacités institutionnelles des acteurs renforcées	<p>37. Au moins 5 spécialistes formés par DPAE en Génie Rural par an; Système se SE fonctionnel dans les DPAE (25 formés au moins par an)</p>	<p>Rapport de pré-évaluation</p> <p>Rapports de revue à mi-parcours</p> <p>Etude de situation de référence</p> <p>Etudes d'impact</p> <p>Rapport d'achèvement R. d'audits, R. d'évaluation, R. administratifs, Tableaux de Bord</p>	<p>L'existence des capacités en question. Par exemple les Techniciens en Génie Rural font souvent défaut comparés aux Agronomes. Dans ce cas le renforcement de capacités ne peut avoir lieu car le projet exclue le recrutement d'agents de l'État pour supplanter le manque de personnel.</p>